



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service de l'industrie, du commerce et du travail
Direction

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit
Direktion

Aux destinataires de la procédure
de consultation

Contact Peter Kalbermatten ☎ 027 606 73 05
peter.kalbermatten@admin.vs.ch

**Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de décret concernant la création
d'une assurance perte de gain en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage**

Avis exprimé par :

Nom de l'organisme :

Personne de contact :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Date

Question 1 : Etes-vous favorable au principe de la création d'une assurance perte de gain en faveur des chômeurs ? (art. 1)

- oui
- oui, mais
.....
- non, car
.....

Remarques

.....
.....
.....

Question 2 : Etes-vous d'accord avec les conditions fixées pour l'obtention du droit ? (art. 5)

- oui
- oui, mais
.....
- non, car
.....

Remarques

.....
.....
.....

Question 3 : Etes vous d'accord avec l'étendue des prestations ? (art. 4 et 6)

- oui
- oui, mais
.....
- non, car
.....

Remarques

.....
.....
.....

Question 4 : Etes-vous d'accord avec le mode de financement retenu ? (art. 14 et 15)

- oui
- oui, mais
- non, car

Remarques

.....
.....
.....

Question 5 : Quel est le taux de cotisation que vous estimez être supportable pour les assurés ? (art. 15 al.3)

Remarque préliminaire : le taux actuellement appliqué dans le canton de Genève pour une assurance identique est de 3% mais ne peut excéder 5%. Une toute première analyse de notre caisse cantonale de chômage indique un taux approchant celui appliqué à Genève.

.....

Remarques

.....

Autres remarques ou propositions :

.....
.....
.....